

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 6 mars 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Coronavirus : extension de la zone à risque et point de situation au 5 mars

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'étendre la zone à risque coronavirus. À compter de ce jour, elle inclut:

- la Chine (Chine continentale, Hong-Kong et Macao),
- Singapour,
- la Corée du Sud,
- l'Italie,
- l'Iran,
- l'Espagne,
- l'Allemagne,
- l'Egypte,
- **la Suisse,**
- **la Norvège,**
- **la France métropolitaine,**
- **le Japon.**

L'inclusion de la France métropolitaine et du Japon dans la zone à risque impose de modifier la stratégie de contrôle sanitaire aux frontières, et particulièrement à l'aéroport international de La Tontouta qui constitue le principal point d'entrée en Nouvelle-Calédonie des voyageurs en provenance de ces pays.

Évolution de la stratégie de contrôle sanitaire à La Tontouta

Le contrôle sanitaire repose sur l'identification et le suivi des personnes revenant d'une zone à risque. En raison de l'extension de cette zone, l'essentiel des passagers est maintenant concerné. Les contrôles portent désormais en priorité sur la recherche active de symptômes et en particulier de la toux et de la fièvre. Pour cela, la recherche de fièvre par caméra thermique est mise en œuvre.

Les passagers arrivant de la zone à risque et qui présentent à la fois une fièvre et une toux seront transférés au Médipôle pour effectuer un test de dépistage selon la procédure en cours.

Les personnes contact, c'est-à-dire les passagers et personnels de bord d'un avion qui, durant le voyage, se sont trouvés à proximité d'une personne vraisemblablement malade, seront mises en quarantaine dans les locaux du CISE, comme le prévoit la procédure. La quarantaine pourra être

levée si le test de dépistage au coronavirus du malade s'avère négatif.

Tous les autres passagers de l'avion seront invités à s'autosurveiller. Ils recevront des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes.

Concernant les bateaux (paquebots, minéraliers, navires de commerce, etc.), les mesures actuelles sont maintenues. À savoir :

- interdiction de débarquer pour les passagers venant d'une zone à risque ;
- en présence d'un cas suspect à bord, interdiction de débarquer pour l'ensemble des passagers et des membres d'équipage.

Point de situation au 5 mars 2020

Dans le cadre des mesures de protection contre le coronavirus Covid-19 mises en place par le gouvernement avec notamment le renforcement du contrôle sanitaire à La Tontouta depuis le 28 janvier, voici un point de situation au 5 mars inclus :

- les fiches de 32 548 voyageurs ont été contrôlées, dont 415 le 5 mars ;
- 135 voyageurs revenant de Chine, 137 de Singapour, 10 de Corée du Sud, 36 d'Italie, 6 d'Allemagne, 9 d'Espagne et 1 d'Egypte ont fait l'objet d'un questionnaire complémentaire et d'un contrôle de leur état de santé ;
- parmi ces 334 voyageurs, 147 sont résidents en Nouvelle-Calédonie ;
- 45 personnes font l'objet d'une surveillance téléphonique par la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS).

Depuis la mise en place du numéro vert le 13 février, 170 appels ont été traités par la DASS.

**À ce jour AUCUN cas suspect confirmé n'est à signaler,
de même qu'AUCUNE personne n'est mise en quarantaine.**



CORONAVIRUS
Covid-19

N° Vert 05 02 02

De 8h à 16h30,
jours ouvrables*

*En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur le répondeur.